

DOC. PARLEMENTAIRE No 61

constatera que pendant l'épreuve des inconvénients et des dangers les plus considérables, etc., la machine humaine ne manquera pas.

La discipline dans le passé a été obtenue surtout par la crainte des punitions. Mais de nos jours, vu les améliorations qui découlent de l'instruction, la discipline peut être obtenue et maintenue bien plus facilement par le caractère personnel de ceux qui ont l'autorité plutôt que par l'exercice de mesures pénales. Il est essentiel que ceux qui possèdent l'autorité devraient être doués d'imagination comme aussi d'une certaine bonne humeur, plus particulièrement les officiers les plus élevés, et ils doivent toujours être prêts à donner l'exemple en ne s'épargnant jamais pour le bien du service.

La faculté du commandement s'apprend ordinairement avec l'expérience, mais il est recommandé que les officiers juniors reçoivent dans cette matière d'importance suprême plus d'enseignements qu'il ne s'en donne présentement.

Il doit y avoir une bonne raison pour chaque ordre donné, et la raison doit être expliquée aux hommes quand la chose est possible. Une explication de ce genre aux sous-officiers et autres portera toujours de bons fruits; cela fait vite le tour des rangs.

On devrait enseigner aux sous-officiers marinières de 1re classe et autres à conduire et à diriger les autres et à associer la fermeté au tact.

Il ne faut jamais négliger les parades et plusieurs autres formes de discipline en rangs serrés.